

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2026-006

Date de la convocation : 26/02/2026

Membres en exercice : 24

Membres présents : 18

Membres votants : 20

Le cinq mars deux mille vingt-six, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mesdames Danielle ANDREY, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, Françoise PAYEN et Messieurs Tony BESANCON, Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Pierre DEMISSY, Jean DE POUILLY, Vincent FLEURY, Gérald LORFEUVRE, Pierre LAURENT CHAUVET, Christophe MANCEAUX, Pierre POTRON, Jean-Pol RICHELET, René SALEZ, Vincent THIERION et Benoît SINGLIT.

Représentés : M. Yann DUGARD donne pouvoir de vote à Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Michel MEIS donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN.

OBJET : OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Argonne ardennaise notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie »,

Vu la délibération n° DC2021/147 du 30 Septembre 2021 approuvant la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à l'Echelle des Communautés des Communes de l'Argonne Ardennaise, des Crêtes Préardennaises et du Pays Rethémois pour une durée de 5 ans,

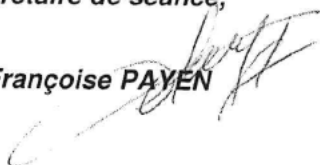
Vu la délibération n° DC2022-18 du 7 avril 2022 approuvant la convention avec l'ANAH (Agence Nationale de Habitat), la Région Grand Est et les communautés de communes de l'Argonne Ardennaise, du Pays Rethémois et des Crêtes Préardennaises ;

Vu la délibération n°DC2022/19 du Conseil communautaire du 07/04/2022 confiant délégation au Bureau pour l'attribution des aides afférentes à la mise en œuvre du Fonds commun d'intervention lié à l'OPAH ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire DECIDE, à l'unanimité, D'ATTRIBUER les subventions conformément au tableau annexé à la présente délibération et de CHARGER le Président à signer tous les actes à intervenir.

La secrétaire de séance,

Mme Françoise PAYEN



Le Président,



Benoît SINGLIT

Adresse	Ville	Thématique	Gain énergie / Situation autonomie	Projet	Cout du projet TTC	Cout du projet HT	Montant éligible	Subvention Com. Com.	Subvention ANAH	
1 rue de l'église	08240 BOULT-AUX-BOIS	Précarité énergétique	74%	Installation d'une PAC, isolation des murs par l'extérieur et des combles, changement des menuiseries, installation d'une VMC	97 069,89 €	91 902,78 €	70 000,00 €	7 000,00 €	63 000,00 €	
4 place de l'église	08400 SAVIGNY-SUR-AISNE	Autonomie		Adaptation salle de bains et WC	29 113,70 €	26 467,00 €	22 000,00 €	2 200,00 €	11 000,00 €	
29 rue de la bascule	08310 SAINT-ETIENNE-ARNES	Autonomie		Adaptation salle de bains et WC	12 341,00 €	11 370,00 €	11 370,00 €	1 137,00 €	6 822,00 €	
10 rue du moulin	08250 GRANDPRE	Autonomie		Adaptation salle de bains et WC	16 871,00 €	15 337,00 €	15 337,00 €	1 534,00 €	10 736,00 €	
4 rue de la rosière	08400 CHALLENGE	Autonomie		Adaptation salle de bains et WC	12 538,00 €	11 457,00 €	11 457,00 €	1 148,00 €	5 279,00 €	
LHI : Lutte contre l'habitat indigne GIR : Groupe Iso Ressources					Total subvention					96 837 €

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 12/03/2026
Et de sa publication ou notification le 12/03/2026